



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2024

Présents : Marc DELECLUSE ; Marie Lise BOURGHELLE ; Maryse PAYEN ; Elisabeth ATMEARE ; Marie-Noëlle LEBRUN ; Alain GAUSIN ; Damien DALLA COSTA ; Eric MAJORCZYK ; Annie MATHON ; Guido GHERARDINI ; Jean Marc MACKRE ; Patrice WIESZCZOSZYNSKI ; Marie Laure DOXIN ; Nadine DARCO.

Excusés : Marjorie DEFRETIN donne pouvoir à Marie Lise BOURGHELLE.

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain GAUSIN a été nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

= > Adopté à l'unanimité

III. DELIBERATIONS

❖ Affaires générales

1. **Nouvelles adhésions SIDEN SIAN – Comités Syndicaux des 22 février, 18 juin et 19 septembre 2024**

L'assemblée délibérante a accepté l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOYELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLY-EN-CAMBRESIS et CRESPIEN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », et des communes de TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS pour la compétence « Eau Potable »

= > Adopté par 12 Voix POUR, ET 3 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin et Damien Dalla Costa)

2. **Délégation des membres du conseil municipal dans les instances locales :**

Suite à la démission du groupe majoritaire de Monsieur Damien Dalla Costa, il convient de procéder à la désignation des nouveaux représentants dans les commissions suivantes.

Le conseil municipal a procédé au remplacement de Damien Dalla Costa par vote à bulletin secret les délégués suivants pour siéger au :

- Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional

Délégué suppléant : Jean Marc MACKRE (remplace Damien Dalla Costa) = > 12 votes POUR et 3 votes CONTRE.

Les autres membres désignés restent inchangés.

- Office Municipal des Sports

Alain Gausin remplace Damien Dalla Costa = > 12 votes POUR et 3 votes CONTRE.
Les autres membres désignés restent inchangés.

➤ Commission d'appel d'offre

Délégué titulaire : Eric Majorczyk remplace Damien Dalla Costa => 12 votes POUR et 3 votes CONTRE.
Les autres membres désignés restent inchangés.

❖ Budget- Finances

3. CCCO - Signature de la convention de partage du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune

Le pacte financier et fiscal de solidarité adopté par Cœur d'Ostrevent par délibération N°3 du 26 septembre 2024, prévoit que les communes reversent annuellement à Cœur d'Ostrevent 10 % du produit perçu par elle au titre de la taxe d'aménagement et pour la confection des équipements publics. Reversement prévisionnel : 1 241 € au bénéfice de Cœur d'Ostrevent.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de partage du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune. => Adopté à l'unanimité.

4. Délibération modificative N°3 : Ajustement de crédits

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fonct	023. D-OSF	D	114 227,53 €	-46 348,85 €	67 878,68 €
Fonct	6042. D- RF	D	34 086,00 €	-16 500,00 €	17 586,00 €
Fonct	60612. D- RF	D	59 118,00 €	-2 500,00 €	56 618,00 €
Fonct	6068. D- RF	D	3 900,00 €	-1 000,00 €	2 900,00 €
Fonct	615221. D- RF	D	17 260,00 €	-6 000,00 €	11 260,00 €
Fonct	615232. D- RF	D	3 250,00 €	-3 000,00 €	250,00 €
Fonct	61558. D- RF	D	3 500,00 €	-2 000,00 €	1 500,00 €
Fonct	6161. D- RF	D	9 682,00 €	-2 000,00 €	7 682,00 €
Fonct	622. D- RF	D	0,00 €	1 342,87 €	1 342,87 €
Fonct	635. D- RF	D	6 000,00 €	8 347,40 €	14 347,40 €
Fonct	6411. D- RF	D	320 677,49 €	69 658,58 €	390 336,07 €

=> Adopté par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin, Damien Dalla Costa).

5. Budget 2024 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater :

- Les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2024,
- Les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, comme suit :

Chapitre - Nature	Crédits ouverts 2024	25% - Autorisation 2025
20 – Immobilisations incorporelles	7 443.98 €	1 861 €
21 – Immobilisations corporelles	194 841.59 €	48 710.40 €
TOTAL	202 285.57 €	50 571.40 €

=> Adopté par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Nadine Darcq, Marie Laure Doxin, Damien Dalla Costa).

6. GRDF - Redevance d'occupation du domaine public 2024

Le conseil municipal a délibéré en faveur de la perception de la redevance de la concession GRDF au titre de l'année 2024, en application du contrat de concession signé le 24 octobre 2002 pour une durée de 30 ans.

Le montant de la redevance de concession GRDF 2024 s'élève à 321 euros.

= > Adopté à l'unanimité.

7. Attribution d'aides pour les installations économes en énergie

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une aide financière aux installations économes en énergie à Monsieur Hugues JACOB pour l'acquisition d'un poêle à bois ouvrant droit à une subvention de 300 € .

= > Adopté à l'unanimité.

1. CCCO – Rapport d'activités 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport d'activité 2023.

2. SMTD – Rapport d'activité 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport d'activité 2023.

3. Questions diverses

❖ Informations du conseil municipal des décisions prises :

- Décision N°2024-01 : Attribution du marché « Fournitures de repas en liaison froide pour la restauration collective »
- Décision N°2024-2 : Cession de gré à gré du camion des services techniques
- Décision Budgétaire N° 2024-02 - Ajustement de crédits – Contributions directes (Syndicat des Grangettes)

❖ Questions du groupe d'opposition à la demande de Mme Doxin :

a. Pourquoi 2 salles de classes ne sont pas équipées en stores ?

Monsieur le maire répond que l'équipement des stores a été réalisé pour les 4 salles de classe qui sont le plus exposées au soleil en priorité, compte tenu du coût d'investissement que cela représente. Pour rappel, 4 classes équipées représentent environ 23 556 € hors taxe (*soit 28 267 € TTC*) de travaux pour une prévision budgétaire de 30 000 € et subventionnés à la hauteur de 11 778 € par le Département. Des travaux d'aménagement supplémentaires pourraient être étudiés au cours de l'établissement du budget 2025, et selon les besoins.

b. Point sur les contraventions depuis la prise de fonction de la police municipale

Réponse de Monsieur le Maire : 64 procès-verbaux ont été dressés à Rieulay depuis l'arrivée de la police municipale pour des infractions telles que des défauts d'assurance, des stationnements gênants, la vitesse excessive. Monsieur le maire rappelle que la police municipale intervient également au niveau du site des Argales, et ont été présents tout l'été.

Concernant la gestion de la circulation et de la vitesse dans le village, les zones 30 seront étendues, de nouveaux panneaux STOP installés, et le traçage des voiries revus. Un traçage spécifique sera réalisé sur les trottoirs pour les piétons en conséquence des difficultés rencontrées par les riverains et le trajet piétons des enfants pour aller à l'école (Rue Bouhour, Caby, ...). Il sera d'ailleurs procédé à un contrôle drastique de ces accès et cheminements piétons, il n'y aura aucune indulgence pour ces infractions.

Monsieur le maire rappelle que la police nationale intervient également en renfort de la municipale sur le village.

L'objectif reste néanmoins de faire de la médiation, de la prévention et non de la répression systématique, mais malheureusement si ce n'est pas suffisant, les contraventions sont dressées.